

**Dossier de candidature**

**Conseil de Jeunes de Décines-Charpieu**

**🡪 A retourner à l’Espace Jeunes (ou par mail à : a.lacoffrette@mairie-decines.fr)**

**1 avenue Jean Macé (locaux temporaires)**

**🕾 04 37 42 10 20**

Photo d’identité

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / Age : ans

Vous êtes : ❒ Collégien·ne ❒ Lycéen·ne

 ❒ Etudiant·e ❒ Inscrit·e Mission Locale

 ❒ Demandeur·se d’emploi ❒ En emploi

 ❒ Autre :

Merci de détailler votre situation (exemple : nom de l’établissement scolaire, profession…)

Adresse de résidence :

Code postal : Ville :

Téléphone : / / / /

Email :

Une fois le dossier complété, vous devez le retourner avant le vendredi 17 Décembre soit :

* à l’Espace Jeunes (1 avenue Jean Macé, 69150 Décines-Charpieu)
* par mail sur l’adresse suivante : a.lacoffrette@mairie-decines.fr

Par la suite, vous serez contacté·e afin d’avoir un rendez-vous avec le référent du Conseil Jeunes.

**Lettre de candidature**

Cet espace vous est exclusivement réservé. C’est l’occasion de nous faire part de vos motivations,

de vos projets et de vos envies.

**L’expression de votre motivation peut également prendre d’autres formes, selon vos préférences (vidéo, affiche, chanson, autres...).**

**Le Conseil Jeunes, qu’est-ce que c’est ?**

Appelé à une mission d’intérêt général et de citoyenneté, le Conseil Jeunes est composé de jeunes âgés entre 15 et 25 ans, scolarisés ou non scolarisés, domiciliés sur la commune de Décines-Charpieu, ayant complété et rendu le dossier de candidature. Pour tout candidat mineur, l’autorisation parentale sera obligatoire.

A la réception des dossiers, les partenaires se réuniront pour étudier les candidatures.

Il est important de préciser qu’au vu du respect de la légalité, de la laïcité et des principes républicains, le Conseil de Jeunes constitue une instance de consultation et de propositions. Il ne se substitue pas aux élus municipaux. L’appropriation ou l’exploitation à toutes fins des actions du Conseil de Jeunes par des groupes politiques, mercantiles, philosophiques ou religieux est prohibée. Les conseillers font un acte individuel et volontaire, ils ne doivent pas s’exprimer en tant que représentant d’une quelconque institution.

Le Conseil de Jeunes est avant tout un lieu de propositions, de décisions et d’expression où les jeunes peuvent émettre librement leur avis sur les différents sujets et projets qui les concernent et qu’ils désirent voir aboutir.

Le rôle du conseiller :

* Etre à l’écoute des jeunes de la Ville et être leur porte-parole
* S’engager dans la vie de la Ville
* Se tenir informé·e des différents projets développés sur la ville pour être un bon relais auprès de la jeunesse décinoise
* Etre force de proposition
* Défendre des idées et des opinions
* Etre porteur de projet

#

# La sélection des conseillers

Le conseil de jeunes sera composé de 12 conseillers au maximum, sélectionnés pour un an, renouvelable 2 fois. Ce mode de fonctionnement permet alors d’avoir tous les ans quelques renouvellements, ce qui permettra aux nouveaux arrivants d’être formés par les anciens. Cette durée permet alors aux jeunes de s’approprier au mieux leur rôle et le fonctionnement du conseil, de mettre en place des actions de plus ou moins grandes envergures.

Dans le but de favoriser au mieux la cohésion de groupe et responsabiliser au maximum les conseillers, il leur sera proposé un temps de formation au cours duquel l’animateur les sensibilisera et les formera à leur rôle de conseiller.

Le dossier de candidature devra être rempli consciencieusement et retourné avant la date butoir indiquée. Le jeune se présentera individuellement.

Le dépôt de candidature suppose un investissement :

* Dans le montage d’un projet d’intérêt collectif
* Dans la démarche de candidature.

Les candidatures seront étudiées par les acteurs éducatifs suivants : Mme PENARD - Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, au Conseil d’enfants et de jeunes, à la Mémoire et anciens combattants, ainsi que la Responsable du Pôle jeunesse, développement social et culturel, la Coordinatrice Jeunesse et Responsable de l’Espace Jeunes, et Mme LACOFFRETTE – Animatrice-Informatrice Jeunesse.

La sélection des candidats, par les acteurs éducatifs, se fera sur la base des éléments suivants :

* Age et domiciliation
* Degré de motivation du jeune
* Nature et faisabilité du ou des projets proposés
* Implication dans la vie de son établissement scolaire ou dans le tissu associatif local

Les candidats seront par la suite reçus individuellement afin d’exposer leur projet et leur motivation.

Les résultats seront proclamés par Mme Le Maire et/ou l’adjoint en charge du Conseil des Jeunes dès la fin de la concertation. Les noms des conseillers seront communiqués à la population décinoise par le biais des moyens de communications propres à la collectivité (Décines-Magazine, site internet, Facebook de la Ville, Instagram de l’Espace Jeunes). Ils seront également transmis aux différents partenaires éducatifs et socio-éducatifs (établissements scolaires, centres sociaux et culturels, Mission Locale, associations).

**AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)**

*(à remplir par le titulaire de l’autorité parentale)*

❒ Madame ❒ Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : / / / /

Représentant·e légal·e, autorise

à participer aux réunions et aux actions menées par le Conseil des Jeunes, animées par l’animatrice référente de l’Espace Jeunes.

**Date Signature du/de la représentant·e légal·e**